



Le P'tit Jaune N°15

Vendredi 14 janvier 2011

<http://www.cleder-en-avant.com>

cléder-en-avant@laposte.net

EDITION SPECIALE

Nous avons jugé utile de publier un numéro spécial concernant les problèmes liés aux finances communales que l'actuel Maire de Cléder s'efforce d'utiliser pour masquer son abandon face à la CCBK. Il a, pour ce faire, et à sa demande saisi la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne pour dresser l'état réel des comptes communaux. Le travail effectué par cette juridiction financière couvre la période 2005-2008. Nous publions dans nos colonnes la réponse faite par Monsieur Jean-Luc Uguen Maire de Cléder du 18 juin 1995 au 15 mars 2008 à la lettre d'observations définitives de la CRC. Pour une totale transparence, le rapport définitif rédigé par la Chambre Régionale des Comptes se trouve sur le site de Cléder en Avant. Vous aurez ainsi tous les éléments pour pouvoir juger par vous-même de la réalité.

Cléder, le 15 décembre 2010

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre d'observations définitives concernant les comptes et la gestion de la commune de Cléder, au titre de Maire de cette commune jusqu'au 15 mars 2008.

Votre contrôle porte sur les exercices 2005 et suivants, c'est-à-dire les exercices où la commune a eu le plus à souffrir de la véritable spoliation dont elle était victime de la part de la Communauté de communes de la baie du Kernic (CCBK) par la remise en cause à la majorité simple de l'indexation sur l'inflation des reversements de taxe professionnelle, votée à la majorité qualifiée.

En effet, et **comme vous l'indiquez** dans votre point 2-5-2 sur « *les relations financières avec la communauté de communes de la Baie du Kernic (CCBK)* » en dépit des diverses annulations tant du tribunal administratif de Rennes que de la Cour administrative d'appel de Nantes « **cette DSC devrait être indexée et son montant annuel plus important de 2002 à 2009** », ce qui est loin d'avoir été le cas.

Fort de ses différentes annulations, la commune de Cléder avait engagé un recours en indemnisation qui, pour des raisons politiques, a malheureusement été retiré par l'actuelle municipalité. **Les montants en cause dépassaient en 2008 500 000€** (cf. tableau joint- page 4) et il est, à partir de là, bien évident que **l'ensemble des ratios budgétaires (et notamment celui de la dette) présentés seraient à revoir dès lors que la commune serait rentrée dans ce qui n'est que son bon droit.** Doit-on rappeler par ailleurs que grâce à ce mécanisme de TPU, la CCBK a, pour sa part, bénéficié d'une dotation globale de fonctionnement bonifiée représentant plus de 2M€ de recettes supplémentaires.

Néanmoins la maîtrise de cette situation était parfaitement assumée et aucune « cavalerie budgétaire » n'a eu lieu, les sommes à percevoir figurant, pour des montants identiques, en recettes et dépenses imprévues. La lettre adressée à Mme la sous-préfète de Morlaix en octobre 2006 l'atteste également ; il y était notamment écrit : « **Dès lors parler de surendettement apparaît pour le moins erroné, tant les marges de manoeuvre sont donc d'évidence, soit en terme juridique (application des décisions de justice), soit en terme politique (sortie de la CCBK), soit en terme fiscal si cette sortie était rendue impossible par une délibération de la**

CCBK ou un refus de l'autorité préfectorale ». Le comptable du trésor en 2007 estimait dans ce cas (page 29 de son «Analyse financière») l'augmentation des taux d'imposition à 9%, bien loin de celle de 25% effectuée par l'actuelle municipalité (et non de 11% comme annoncé, dans le silence assourdissant du même percepteur), après son abandon du recours en indemnisation. Ces 9%, s'ils avaient dû être réalisés, n'auraient fait que revenir au niveau d'imposition de 1995 avant les baisses de 1999 et 2000.

En dépit de cette spoliation, la commune de Cléder a, sur l'ensemble du mandat, maintenu une politique d'investissement dynamique (sur 2001-2008, lotissements et logements sociaux, nouveau bureau de poste, réfection des rues de l'Armorique, de Pont Jégu, de Ste Anne et du parking du stade municipal, réfection du sol de la salle omnisports n°1, amélioration des mouillages portuaires, Espace nature Tanguy Prigent 2ème tranche, acquisition de mini bus...) tout en maîtrisant ses charges de fonctionnement, avec des taux d'imposition faisant de notre commune, celle la moins imposée des communes de + de 3500 H du département.

Cette politique a considérablement renforcé l'attractivité de notre commune, comme vous le remarquez et l'atteste également l'augmentation du nombre d'habitants pour la première fois depuis la Libération (+ 3,87% en 7 ans) et du nombre de logements. La volonté de renforcer la mixité sociale (logements sociaux, lotissements, résidences secondaires) a aussi conduit la municipalité à réaliser un effort dans ce sens, en fixant des prix de terrain accessibles au plus grand nombre.

Votre contrôle ne portant que sur les exercices 2005 et suivants, l'essentiel de l'investissement au plan financier fut effectivement celui de la nouvelle mairie, volontairement effectué sur trois ans pour lisser la dépense. Les chiffres que vous retenir, attestent bien que la dépense réalisée fut strictement conforme à celle prévue tant pour l'achat de l'ancien presbytère au prix des domaines, que pour les travaux annoncés à 500 000€HT, avec un autofinancement global du tiers de la dépense. **Votre analyse fait donc également litière de cette prétendue explosion de la dépense de « 213% » invoquée récemment par un adjoint aux finances, ne connaissant même pas l'élémentaire règle de 3.**

De plus, cet investissement a permis, en récupérant le bâtiment de l'ancienne mairie et sans coût budgétaire supplémentaire, de doter l'office de tourisme de nouveaux locaux en l'adossant à un écomusée et de libérer de nouveaux espaces pour les associations, le poste de police municipale occupant, pour sa part, l'ancien local de l'office de tourisme.

Vous observez également, à juste titre, que dès l'année 2007, et sans prendre en compte les restes à recevoir de la CCBK, l'encours de la dette/capacité d'autofinancement s'améliore dès 2007. Cela était également intégré dans notre analyse et d'ailleurs annoncé dès octobre 2006, dans la même lettre à Mme la sous-préfète : *«L'achèvement des travaux sur la commune en 2006 ayant été fondée sur une élection municipale prévue en 2007, les deux années 2007 et 2008 (année effective du renouvellement) marqueront, de fait, une pause dans les investissements* ». L'emprunt de 73 734€ figurant au budget primitif 2008, (et hors augmentation de 25% des taux d'imposition par l'actuelle municipalité) n'eut d'ailleurs pas à être réalisé, compte tenu d'un surplus de recette de l'ordre de 100 000€ aux chapitres 70 et 74 (dont 75 216€ de dotation nationale de péréquation non pris en compte à ce stade, par démarche prudentielle, mais effectivement perçue au compte administratif), sans même parler du loyer de la SEM de 65 000€ non perçu, pour la première fois depuis 1992, par cette municipalité pour tenter de justifier ainsi son désengagement de cette structure.

Sur la progression du compte 61 de 42,79% de 2005 à 2008, il convient de souligner que cela tient en 2008 à l'inscription, sur demande du trésorier municipal, au compte de fonctionnement 61522 de 185 000€ liés aux dépenses de réfection de la mairie suite à des actes de vandalisme, dépenses couvertes par une recette de fonctionnement en provenance de l'assurance, enregistrée pour un montant équivalent au compte 77718. De même, l'augmentation du compte 6113 « Assainissement » de 3 500€ à 20 000€ sur la période tient à la montée en puissance du SPANC, que l'on retrouve en recette au compte 70681 pour un montant à nouveau équivalent. Au final, ces dépenses, sont, à périmètre constant, d'une remarquable stabilité.

La volonté de la municipalité de 1995 à 2008 a par ailleurs été d'intégrer dans la fonction publique territoriale puis de les mettre à disposition, les divers personnels payés jusque là par des associations (OCA,

Office de tourisme, Club nautique) via des subventions municipales et ce afin d'éviter de tomber sous la critique d'associations para-administratives et d'assurer à ces personnels la progression de carrière à laquelle ils peuvent prétendre. C'est ainsi que dans la période sous-revue fut intégré un personnel de l'office de tourisme ce qui explique l'augmentation d'une unité des personnels municipaux et la baisse constatée des contingents et subventions. Ces mises à disposition de personnel étaient actées par délibération du conseil municipal et inscrites dans les diverses conventions passées avec les associations. En 2007, afin de régulariser la situation de ces agents, la stricte procédure de mise à disposition (passage en CTP des projets de conventions spécifiques) permettant l'établissement des arrêtés individuels avait été engagée. **Je tiens, à ce stade, à redire ma gratitude au personnel municipal qui m'a accompagné durant ces treize années, avec un sens du service public qui l'honore.**

Enfin, les relevés des emprunts garantis communiqués par les organismes bancaires étaient joints aux documents budgétaires que ce soit pour la SEM ou pour les deux associations visées (OGEC et Maison Arc en Ciel).

Concernant le débat d'orientation budgétaire de 2008, s'il a bien eu lieu le même jour que le vote du budget, il a fait l'objet d'une séance du conseil municipal différente, ce qui est, juridiquement, parfaitement conforme à l'article L 2312-1 du CGCT et s'expliquait en fonction de l'ouverture de la campagne électorale et de la volonté de démontrer que la continuité de l'action municipale était assurée, en dépit des manœuvres dilatoires de la CCBK, se refusant à tirer les conséquences des décisions de justice.

Je suis, pour le reste, perplexe devant votre point 5 « *Le développement touristique* » où vous dites que n'a pu vous être communiqué « *aucun document officiel définissant ses objectifs dans ce domaine* ». Le conseil municipal, au terme de l'article L2121-29 du CGCT, a en effet une compétence générale dans laquelle figure effectivement le tourisme, et dans le cadre du projet municipal pour 2001-2007 « *Conforter le bilan, en maintenant l'effort de modération fiscale* » figuraient un certain nombre de propositions pour ce secteur. De même dans le cadre du PADD précédant le PLU, le tourisme a fait l'objet de développements au même titre que l'agriculture, le commerce, l'artisanat... **Et les réalisations n'ont d'ailleurs pas manqué; on peut notamment citer les nouveaux locaux de l'office de tourisme, l'écomusée, les aménagements portuaires et le circuit VTC...** Vous notez également à juste titre que ce n'est qu'en 2008 (hors notre responsabilité) que la SEM n'a pu s'acquitter de son loyer à la commune.

Concernant la taxe de séjour, si mes souvenirs sont exacts, la période de perception avait été ramenée de 60 à 45 jours en 1992 (avant notre entrée en responsabilité) et compte tenu des montants en cause, les 2/3 de la recette provenant de plus de la SEM, elle n'a guère fait, il est vrai, de notre part, d'un suivi très pointu qui, au final aurait pu nous coûter plus que l'apport enregistré.

De même votre approche au point 6-2 de « La Maison Arc en ciel » semble occulter le fait que nous sommes en présence d'une association regroupant depuis le 1er octobre 1979, trois communes, Cléder, Sibiril et Tréflaouéan. **La réflexion sur l'évolution de la structure vers un foyer intergénérationnel a donc été menée au sein du conseil d'administration, l'intégralité de l'investissement ayant été portée par l'association sans aucune subvention municipale.** Les communes de Cléder et Sibiril ont ensuite souhaité accompagner le projet, via le versement de subventions d'équilibre à cette crèche associative, tel que défini pour Cléder, par la convention du 30 septembre 2002.

Je vous remercie donc pour ce rapport, effectué à la demande de la nouvelle municipalité, qui permettra de rétablir un certain nombre d'évidences souvent dénigrées depuis trois ans, par cette municipalité alliant incompétence et mauvaise foi, sans vision pour la commune, et à laquelle je m'étais donc toujours refusé de répondre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Jean Luc Uguen
Maire de Cléder
(18 juin 1995-15 mars 2008)

Montant dotation fixe TPU et dotation de solidarité (en Euros)

Perçu (1)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (3)
7321 Dot Com. TPU	218 641,96	198 553,11	198 553,11	198 553,11	198 553,11	193 304,11 (2)	193 304,11	193 304,11
7322 DSC	160 911,59	161 716,02	161 716,02	112 941,02	37 644,00			
+ Fonds de concours (7328)					77 555,84	115 199,84	115 199,84	115 199,84
74127 Dot. Nat. de péréquation				22 051,00				
74833 Etat compens.au titre de la TPU				22 818,00	19 852,00	18 045,00	15 960	15 000
				3 869,00				
TOTAL	379 553,55	360 269,13	360 269,13	360 232,13	333 604,95	326 548,95	324 463,95	323 503,95
Taux d'inflation (4)	1,7	1,9	2,1	2,1	1,8	1,6	1,5	
Dû		386 005,93	393 340,07	401 600,21	410 033,81	417 414,42	424 093,05	430 454,44
Soit DSC (7322)		187 452,82	194 786,96	154 693 35	191 628,70	206 065,31	214 828,94	222 150,33
Différence		25 736,83	33 070,94	41 368,08	76 428,86	90 865,47	99 629,10	106 950,49
7322 Perçu + Fonds de concours (7328)								
7322 Dû								
Intérêts d'emprunt cumulés (au taux de 4% sur 15 ans)		566	746	933	1733	2066	2266	2480
TOTAL DSC due 2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008 <u>474 049,77€</u> (5et6)								

- (1) Au compte administratif
- (2) Transfert de la compétence « élaboration du PLH » (5249€)
- (3) Chiffres du budget primitif
- (4) Site « inflation.free.fr »
- (5) **Les différences devront être réévaluées au moment du versement pour éviter toute dépréciation.**
- (6) **De même, le coût cumulé des emprunts effectués pour compenser la perte de recettes (environ 35 000€ en 2008) devra être intégrée au préjudice subi par la commune (recours en responsabilité)**

Pour mémoire, le produit pour la CCBK de la TPU (cpte 7311) a évolué comme suit: compte administratif 2001: 529 653€, budget primitif 2008: 764 000€ soit une augmentation de 44%. De plus, grâce à la mise en place de la TPU en 2000, la CCBK a bénéficié d'une dotation globale de fonctionnement bonifiée passant de 259 000€ en 1999 à une moyenne de l'ordre de 455 000€ (+75%) chaque année depuis lors. Sur la période, c'est donc plus de 2M€ de recettes supplémentaires que la CCBK a perçu.

Pour la commune de Cléder, sur la même période, la baisse des retours de recette de taxe professionnelle (TP) est de 15% en euros courants, alors que sur la base des délibérations prises en 1999 à l'unanimité des communes et de la CCBK, l'augmentation eût dû être de l'ordre de 13%. Au niveau de la taxe d'habitation (TH), et à taux constant, la hausse est de l'ordre de 30%.